

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	35	40

L'an deux mille vingt-six, le 8 septembre, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Vaour sous la présidence de Jérôme FLAMENT, Président.

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, Mme Patricia Marty, M. Jean-Luc Courtet, Mme Sophie Pouget, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, Mme Stéphanie Chabbal, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Benoît Ourliac, Mme Sylvie Gravier, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguier, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Nicolas Lahaye, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, M. Laurent Vours, M. Laurent Cavaroc, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, Mme Sarah Turquety, M. Jérôme Pelayo, M. David Calmettes, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament ; Mme Catherine Manuel pouvoir à Mme Sophie Pouget ; M. Pierre Viaules pouvoir à Mme Patricia Marty ; M. Jean-Philippe Gineste pouvoir à M. Serge Rouquette ; Mme Geneviève Pellat pouvoir à M. Laurent Cavaroc.

D114-2026 Election d'un conseiller délégué

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n° D45-2026 du 9 avril 2026 fixant le nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;

Vu la délibération n° D59-2026 du 30 avril 2026 portant modification de la composition du Bureau communautaire ;

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement d'un membre du Bureau communautaire dont le siège est devenu vacant ;

Après appel à candidatures, Mme Sophie POUGET est seule candidate.

Mme Sophie POUGET, ayant recueilli 40 voix, soit l'unanimité, est déclarée élue conseillère déléguée et membre du Bureau de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse et est immédiatement installée dans ses fonctions.

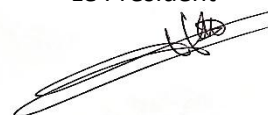
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le secrétaire de séance



Frédéric ICHARD

Le Président



Jérôme FLAMENT